Règlement intérieur du 1^{er} Open International de Vermenton



Article 1 : organisation

Le club de Vermenton « Les Trois Tours de Vermenton » organise son 1^{er} Open International ouvert à tous licenciés.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé au club de Vermenton « Les Trois Tours de Vermenton ».

Article 2: homologation

Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), il se joue en 5 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (néerlandais), sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88 ème congrès de la FIDE de Goynuk (Antalya, Turquie). Elles sont entrées en application le 1er janvier 2018. Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FFE d'octobre 2020 et pour le classement ELO FIDE d'octobre 2020.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 1 h plus 30 s par coup pour toute la partie. La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie.

Article 4: horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1: samedi 26 septembre 10 h 30

Ronde 2: samedi 26 septembre 14 h 30

Ronde 3: samedi 26 septembre 17 h 30

Ronde 4: dimanche 27 septembre 10 h 30

Ronde 5: dimanche 27 septembre 14 h 30

Remise des prix: 17 h 30

Article 5: inscription

Les droits d'inscription se montent à 15 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs MI et GMI.

Accueil : samedi 26 septembre à partir de 9 h 30. Fin des inscriptions 10 h 25. Chèque à l'ordre de « Les Trois Tours de Vermenton ».

Article 6: prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « cumulatif » puis la « performance ». La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 27 septembre 17 h 30.

Les prix du classement général sont partagés au système HORT.

Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7: Arbitrage

Le tournois est arbitré par : Laurent CORBET, AFO1.

Article 8: comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de « blitzer » dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : mesures Sanitaires

Les organisateurs, arbitres, et joueurs ont l'obligation de porter un masque durant la durée de la compétition.

Les joueurs ont obligation de :

- -se passer les mains au gel hydro alcoolique avant et après la partie ;
- -à l'issue d'un déplacement, se passer les mains au gel hydro alcoolique en retournant à leur place ;

Les ensembles d'échecs seront nettoyés à l'issue de chaque partie.

Les joueurs et membres nécessaires à l'organisation seront seuls habilités à se rendre dans la salle de jeu.

Article 10: commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue de Bourgogne Franche-Comté ou de la Fédération Française des Échecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11:

nullité par accord mutuel Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée qu'après 20 coups.

Article 12 : Retard

Tout joueur arrivant avec plus de trente minutes (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie.

Article 13: compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ».

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, en cas de nécessité de rester joignable, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones nonfumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal L. CORBET

L'organisateur E. BESNARD